AVIS DE COURSE
L'ULTIME XII

YCRouen76
1444 Chaussée Bertrand Henouville
Grade 5B
28/11/2026

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après 11H le 28 novembre 2026 à Henouville.

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux en intersérie *dériveurs*

Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou
- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.4 Les bateaux doivent s'inscrire en ligne avant le 27/11/26 à 23h59 sur https://inscrivoile.fr/inscrits.php?id_regate=303530

4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants : Gratuit

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :
Confirmation d'inscription :

Samedi 28 novembre de 12h00 à 13H45

Briefing des coureurs à **13h45**

8.3 Heure du 1er signal d'avertissement **14H30**

8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h45

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : Parcours construit.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 1 course validée est nécessaires pour valider la compétition.

14.3 a) Quand 2 courses ou moins ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 REGLES DE SECURITE

Le trafic maritime et fluvial a toutes priorités sur la navigation de plaisance.
Lorsqu'une escorte d'un navire de commerce par un bateau de l'organisation est engagée, les concurrents devront se maintenir à l'écart en longeant la berge à une distance raisonnable du navire pour traverser qu'après le passage de celui-ci.
Tout engagement entre le bateau de l'organisation ouvrant l'escorte et le navire entrainerait une disqualification immédiate, sans appel et non retirable (DNE)

21 PRIX

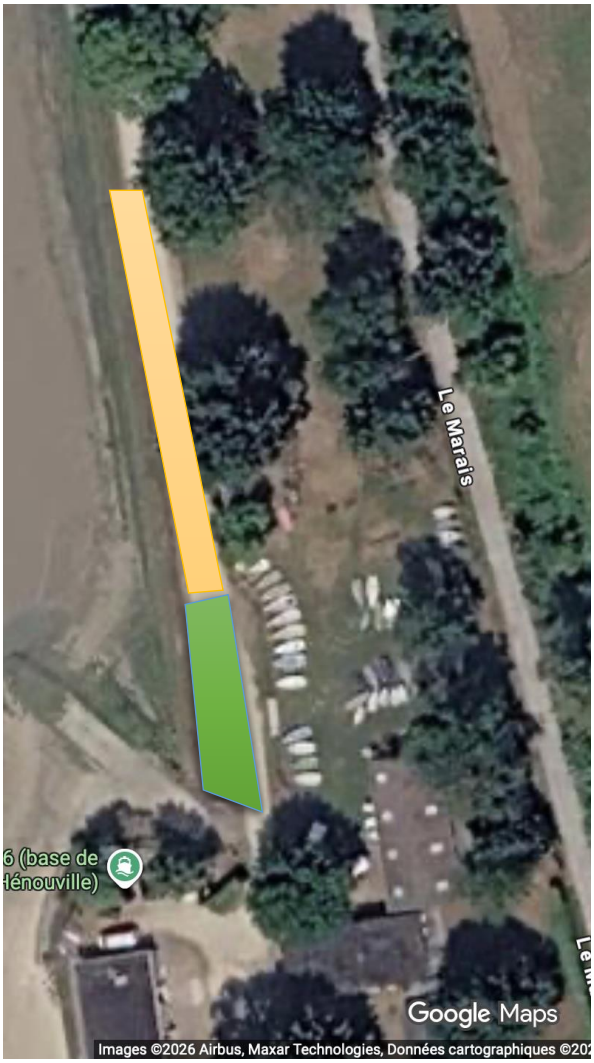
Les prix seront distribués comme suit : 1er Scratch, 2eme Scratch, et 3eme Scratch. Des prix supplémentaire pourrons être remis à la discrétion de l'organisation

22 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le YCRouen76 au 02 35 32 34 04 ou contact@ycr76.fr

ANNEXE A : LIEU DE LA RÉGATE / ZONE DE COURSE





Zone sans

Parking Voiture